



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 septembre 2021

Résolution [2595 \(2021\)](#)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8858^e séance,
le 15 septembre 2021

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution [1970 \(2011\)](#) et toutes ses résolutions ultérieures sur la Libye, notamment les résolutions [2259 \(2015\)](#), [2510 \(2020\)](#), [2542 \(2020\)](#) et [2570 \(2021\)](#),

Rappelant qu'il a constaté dans sa résolution [2213 \(2015\)](#) que la situation en Libye continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de proroger jusqu'au 30 septembre 2021 le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, mission politique spéciale intégrée, afin que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat, tel que défini dans la résolution [2542 \(2020\)](#) et au paragraphe 16 de la résolution [2570 \(2021\)](#) ;

2. *Décide* de demeurer activement saisi de la question.

